# NOTICE RELATIVE AU DEROULEMENT DES ELECTIONS

(destinée aux parents d'élèves)

**QUI VOTE ?**

Le père et la mère

ou

Le représentant légal
(tiers exerçant l'autorité parentale)

**QUAND ?**

**Le vendredi 13 octobre 2023**

**COMMENT ?**

Remise du matériel de vote par l'enfant, à savoir :

-1 bulletin de vote par liste présentée,
-1 enveloppe vierge pour le vote
-la (ou les) profession(s) de foi, (facultatives).
- une 2ème enveloppe (qui peut être pré-imprimée au nom de l'école).

VOTER

**Directement à l'école le vendredi 13 octobre 2023**

**par la poste**

**par l'intermédiaire de votre enfant**

Chacun des parents place le bulletin de vote choisi, sans rature ni surcharge, dans l'enveloppe vierge

Se présenter au bureau de vote de l'école le jour du vote.

(voir affichage des horaires d'ouverture du scrutin sur le panneau d'affichage de l'école)

Cacheter cette enveloppe vierge et la placer dans une deuxième enveloppe (qui parfois est prévue par l'école et peut être pré-imprimée) à cacheter également.

Sur la 2ème enveloppe, inscrire :

- sur le devant : l'adresse de l'école et la mention « Elections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école »
- au dos : nom, prénom, adresse et signature.

Remettre le tout dans une troisième enveloppe cachetée, timbrée et adressée à l'école

ou

Confier l'enveloppe à l'enfant qui la remettra à l'enseignant.